Veil / Badinter

Ou de la conviction et du courage en politique

Cie Les Voix du Caméléon

Veil / Badinter

Ou de la conviction et du courage en politique

D'après les textes de loi
de Simone Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse
et de Robert Badinter sur l'abolition de la peine de mort

Théâtre documentaire
Tout public à partir de 14 ans
45 mn

Production
Les Voix du Caméléon

Comédiens
Corinne Mariotto
Christophe Merle

Environnement sonore
Jefferson Lembeye

Création collective bénéficiant du regard extérieur de
Hélène Poussin

Technique
Elie Lorier

Administration/Diffusion
Rachida Amaouche

Veil / Badinter

Ou de la conviction et du courage en politique

Présentation du projet

Deux textes fondateurs de notre modernité et de notre justice, deux mythes, une femme et un homme politique de notre histoire contemporaine.

Veil/Badinter symboles de combats politiques nobles, dépositaires d'une pensée exigeante.
Veil/Badinter au-delà de leurs appartenances partisanes, s'imposent à l'opinion publique par leur force de convictions et leur courage.

L'une vient de nous quitter. L'autre aura 92 ans en 2020.
Leurs combats, inscrits dans nos vies sont-ils acquits.... définitivement ?
Aujourd'hui, au cœur de l'Union Européenne, Malte pénalise encore les femmes qui continuent de partir avorter à l'étranger ! En Andorre l'interruption de grossesse est interdite. L'Espagne en 2013 a eu la tentation de remettre en cause le droit à l'avortement.
Après des manifestations de 200 000 personnes en 2016, la Pologne début 2018, réduit considérablement ce droit !

Face au terrorisme les tentations sont grandes, de mettre en place des justices d'exception ou de rétablir la peine de mort :
Nicolas Dupont-Aignan a suggéré le rétablissement des bagnes.
Laurent Wauquiez a réclamé des camps d'internement, sur le modèle du Guantanamo étatsunien.
Nathalie Kosciusko-Morizet a proposé la prison jusqu'à la mort : c'est-à-dire une « peine de mort sociale » selon Jean-Pierre Dubois, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme.
Olivier Dassault a exigé purement et simplement le rétablissement de la peine de mort.
Et pourtant, en 1981, Robert Badinter, démontre de manière implacable comment des justices d'exception ou la peine de mort peuvent alimenter le terrorisme !

Nous avons donc choisi de proposer, sous forme de théâtre-documentaire, de découvrir pour certains, de réentendre pour d'autres ces deux discours, ces deux moments qui construisent la vie collective et le vivre ensemble. Ces deux pensées portent en elles, la modernité et le progrès social.

Notre époque traversée de doutes, de repli sur soi, de peurs, doit affronter les défis d'aujourd'hui et de demain avec convictions, courage et réaffirmer les valeurs de progrès qui sont les nôtres.

Orientations de la création

S'emparer de deux textes parlementaires avec l'idée de les proposer aux publics, est risqué.

La première étape consiste à l'adaptation de ces textes tout en prenant soin de ne pas travestir deux pensées denses. Il s'agit de faire entendre la réflexion, les arguments qui vont aboutir à l'acceptation de choix qui vont transformer la société.
L'enjeu est donc d'en extraire l'essence, tout en gardant à l'esprit qu'il faut trouver une dynamique du texte, une forme qui puisse être audible et compréhensible en dehors des cercles d'initiés. Dégager les lignes forces, pouvant permettre l'apparition d'une dramaturgie, conduisant à un texte qui nous raconte une histoire, celle du choix pour une société de renoncer à donner la mort et celle du droit pour les femmes de décider de leur avenir.

La seconde difficulté tient au fait d'être sur deux textes, deux histoires différentes mais qui ont comme point commun : l'idée de justice et de progrès social. Aussi avons-nous opté pour une forme de dialogue. La parole est prise à tour de rôle, mais chacun reste dans sa partition. Ainsi voyons-nous cheminer côte à côte, tels deux camarades de combat, ces deux personnages/personnalités. Nous les suivons côte à côte dans leur progression.

Nous avons réalisé que ces deux textes devaient être restitués dans un contexte, dans une époque, surtout pour les plus jeunes générations. Faut-il rappeler qu'en 1981, 63% des Français sont favorables à la peine de mort, et qu'en 1974, 350 000 femmes par an avortent clandestinement ou à l'étranger (pour les plus fortunées), et que 350 femmes meurent chaque année suite à ces actes commis souvent dans des conditions indignes.

Nous aurons donc recours aux archives sonores qui vont nous permettre de redessiner les enjeux de cette période. Il est très surprenant de redécouvrir les passions qui entourent ces questions de société tant dans l'hémicycle que dans l'opinion publique. La haine, le mépris, la vox populi font à certains moments froids dans le dos !
En ce sens nous pouvons parler de théâtre documentaire, mais nous ferons en sorte que l'esprit de création nous amène aux frontières de la fiction.

Concernant le dispositif, l'idée d'une « assemblée du peuple », d'une forme d'agora, où chacun aurait le sentiment de pouvoir s'emparer de la parole est une piste que nous creusons. Une scénographie en bi-frontal, pourrait correspondre à ce que nous recherchons. Le public serait au coeur des décisions de société qui le concerne. Sur scène, se trouveront deux comédiens et en salle, un technicien sera chargé du son et de la lumière. Cette dernière se veut simple. Deux découpes dessineront un rectangle au milieu du bi-frontal : l'aire de la prise de parole. Des sources ponctuelles viendront sculpter les comédiens en fonction de leurs zones d'intervention.

Présentations de la compagnie : les écritures contemporaines

Les Voix du Caméléon

La compagnie Les Voix du Caméléon a été fondée en 1996.

Son travail théâtral s'est construit autour des écritures contemporaines avec la particularité d'avoir monté de nombreux auteurs francophones d'Afrique (Koulsi Lamko du Tchad, Massa Makan Diabaté du Mali, M'Hamed Benguettaf d'Algérie, Ahmed Ghazali du Maroc et Koffi Kwahulé de Côte d'Ivoire). Cette particularité nous a ainsi amené à jouer régulièrement à l'international dans 10 pays en Afrique de l'Ouest et au Maghreb mais également au Canada, au Québec, en Espagne, en Allemagne et bien entendu en France et en région Occitanie.

Un projet de territoire

Installée dans un territoire rural, elle a développé un ambitieux projet mêlant les acteurs associatifs, scolaires, politiques dont le point fort s'est traduit par la mise sur pieds des Rencontres artistiques autour des écritures d'aujourd'hui, qui est un festival pluridisciplinaire intitulé ***Les Passagères.*** Depuis 2015, il est désormais biennal et 2019 sera la 7ème édition.

Exemple du dispositif scénique

Les publics scolaires

Représentations et rencontres

A plusieurs reprises, nous avons pu jouer devant des collégiens et des lycéens. Concernant les collégiens la classe de troisième semble requise.

Un travail de préparation avec les professeurs en amont est nécessaire pour que les thématiques abordées ne paraissent pas ''hors sol'' ! L'intérêt de notre proposition artistique permet des entrées pédagogiques en français, en histoire, en éducation civique.

Qu'ils soient dans des filières générales ou professionnelles, des discussions d'une grande richesse ont pu avoir lieu. Nous revenons souvent sur le contexte historique et social de l'époque (les années 70-80), pour expliquer comment Simone Veil a été victime de propos sexistes, antisémites, comment la société était majoritairement pour la peine de mort, comment la conviction et le combat politique peuvent transformer une société, à quel terrorisme avions nous à faire, la fragilité de l'existence de ces lois qui pourraient être remises en questions.

Nous abordons également la question artistique : pourquoi ce dispositif ? Comment ''faire'' théâtre avec des textes parlementaires ? Comment écrire ce spectacle en créant un faux dialogue entre Simone Veil et Robert Badinter ? La dramaturgie du son et des documents sonores. L'interprétation, la direction d'acteurs.

Après chaque intervention, les professeurs se réjouissent des ''fenêtres'' que nous avons pu ouvrir et qui vont leur servir de matière pour leur travail autour de ces questions.

Proposition d'un atelier d'Eloquence

Nombre de participants : 8 personnes
Durée : 4 heures

Présentation de l'atelier
Après avoir demandé aux élèves de choisir, en se faisant aider de leurs professeurs, des discours auxquels ils pourraient être sensibles, l'idée est de leur proposer de donner vie à ces textes.

Prendre la parole en public, savoir s'exprimer, sont des outils indispensables dans la construction du parcours de chacun. D'ailleurs une épreuve orale sera présente dans le nouveau baccalauréat. La parole, vecteur de la pensée, traduit une personnalité, une manière d'être. L'éloquence est un atout, parfois une arme.
Les griots africains disent de la parole qu'elle peut tuer, qu'elle est comme l'eau, qu'une fois versée, elle ne se ramasse pas.

- Comment est structuré un texte, en l'occurrence un discours ?
- Quelles sont ses dynamiques, ses lenteurs, ses forces, ses rythmes, ses respirations, que peuvent signifier certains silences ?
- Que nous permet la compréhension de la ponctuation ?.
- Comment trouver la justesse dans la théâtralisation d'un texte pour toucher l'auditoire auquel on s'adresse?

Durant ces quatre heures nous chercherons à amener les élèves à prendre confiance en eux, à comprendre et à incarner ce qu'ils lisent, à prendre de la hauteur. En espérant qu'ils mesurent le plaisir que cela peut procurer.

Commentaires des élèves ayant participé aux Ateliers de lecture à voix haute. Le 05 novembre 2019

C'était très enrichissant, j'ai appris à mieux m'exprimer et à mieux lire.

J'ai bien aimé cet atelier, on a bien rigolé. J'ai appris plein de choses et je me suis rendue compte de beaucoup de choses pour la lecture. J'aurais préféré faire du théâtre mais c'était bien.

J'ai beaucoup appris par rapport à une lecture de texte, le ton à prendre pour lire à voix haute par exemple. J'ai trouvé qu'on était à l'écoute des unes et des autres et que tout le monde a pris le temps de s'écouter et de participer.

Maintenant je sais que l'on peut mettre différents tons en lisant un texte, en faisant attention aux détails. J'arrive mieux à décortiquer un texte, je pense que cela va m'aider en cours.

J'ai appris à faire attention aux tons et aux virgules. Cela m'aider à mieux lire et à mieux comprendre les textes.

Je n'ai plus peur de prendre la parole. Cela va m'aider à comprendre mes lectures (tout ce qui se cache derrière un texte) et affirmer mes phrases quand je lis.

Je suis plus confiante pour parler devant la classe. Cela m'a appris à analyser et à mieux comprendre ce que je lis.

J'ai découvert qu'il se cache plein de choses dans un texte. Et que le ton peut changer le sens d'une phrase.

J'ai trouvé intéressant le fait qu'on peut donner de la vie à un texte de plusieurs façons.

Cet atelier de lecture à voix haute était très intéressant. Cela m'a appris à mieux m'exprimer et à faire ressortir ce que veulent dire les narrateurs.

Cela m'a beaucoup apporté dans la lecture, des aides pour mieux prononcer. J'ai beaucoup aimé cet après-midi de lecture, c'était très intéressant.

Cela m'a apporté des savoirs, j'ai des possibilités de donner vie et de la couleur à mes lectures.

J'ai trouvé cet atelier très intéressant avec un super texte. J'ai appris beaucoup de choses sur la lecture. Cela m'a donné confiance en moi.

J'ai trouvé cet atelier constructif, je pense qu'il m'aidera à appuyer mon discours et à mettre plus de vie dans mes oraux. J'ai aimé le texte et j'ai trouvé le comédien intéressant.

Commentaire d'un élève lieutenant de l'ENAP (Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire d'Agen)

Le spectacle m'a permis de mieux connaitre BADINTER et son œuvre pour l'abolition de la peine de Mort. Simone Veil aussi dans le même registre mais cela me touche moins. Je fais partie des personnes qui étaient favorable pour la peine de Mort, en me disant pourquoi les terroristes ont le droit de tuer et ils continuent à vivre dans nos prisons.(œil pour œil dent pour dent). Le spectacle et Badinter m'apprends que c'est la raison qui doit l'emporter sur l'émotion. Et dans le métier que l'on doit faire aujourd'hui, on aura beaucoup de situations similaires alors cette phrase je l'utiliserai pour rester professionnel. J'aimerais que l'on continue de faire ce genre de spectacle, c'est très intéressant surtout pour des internes comme moi où l'on juge beaucoup les détenus par rapport à la gravité de leurs actes.

LA RAISON DOIT L'EMPORTER SUR L'EMOTION sera le dicton que j'afficherai dans mon bureau à côté du code de déontologie.

LA PRESSE

LADEPECHE.fr
jeudi 22 novembre, 10:03, Sainte Cécile

Publié le 12/11/2018 à 03:47

Deux voix fortes pour porter deux grands discours

Lycée agricole

Deux acteurs entourés par les lycéens.

Mardi 6 novembre, les élèves de 2de et de Tle professionnelle du lycée agricole de La Vinadie avaient rendez-vous avec l'art de l'éloquence.

Certains qui mènent un projet autour de l'écriture, de la diction et de la force de conviction venaient trouver là des exemples illustres de plaidoiries. D'autres venaient appréhender le discours argumentatif qui constitue un enjeu important, non seulement dans leur parcours scolaire mais aussi dans leur vie de citoyen.

La compagnie Les Voix du caméléon leur a proposé un spectacle de haute volée. Le public, assis au sein même du dispositif scénique, à droite et à gauche de l'allée centrale, entoure les comédiens. Postés face à face devant leur pupitre, Corinne Mariotto est Simone Veil, Christophe Merle est Robert Badinter.

La salle est plongée dans le noir, seule une lumière blanche éclaire les personnages et l'allée centrale. Nul artifice pour cette mise en scène résolument sobre, seulement les mots et leur puissance. À la régie, Élie Lorier règle la bande-son qui vient agrémenter le spectacle. Ces archives sonores nous renvoient la parole des citoyennes en cette année 1975 où Simone Veil, une femme, a su se lever face à une assemblée d'hommes pour revendiquer le droit à l'avortement. Nous entendons également la voix de Robert Badinter en cette année 1981 où dressé devant le Parlement il venait requérir l'abolition de la peine de mort.

Une femme, un homme, deux combats, la liberté, la morale. Les élèves sont restés bouche bée, impressionnés par la force des mots si bien portés par les comédiens.

Mardi au sein du lycée agricole de La Vinadie, des voix se sont élevées, contre la barbarie et la torture, pour le libre arbitre et la justice juste. Les lycéens en sont sûrement sortis grandis.

La Dépêche du Midi

LADEPECHE.fr
jeudi 22 novembre, 09:40, Sainte Cécile

Publié le 22/11/2018 à 03:52, Mis à jour le 22/11/2018 à 08:07

Veil-Badinter, la conviction et le courage

Culture et loisirs

Corinne Mariotto et Christophe Merle, convaincants Simone Veil et Robert Badinter.

La compagnie les Voix du caméléon était l'invitée de la médiathèque, vendredi 16 novembre, dans le cadre des lectures vivantes en bibliothèques proposées par l'Adda du Lot. Dans un dispositif scénique original où les deux parties du public sont face à face ; Corinne Mariotto dans le rôle de Simone Veil et Christophe Merle incarnant Robert Badinter se renvoient une parole sans artifice dans une sorte de faux dialogue ménageant des enchaînements surprenants. Christophe Merle a voulu recréer une forme nouvelle de dramaturgie en choisissant les extraits marquants de deux textes fondateurs de notre progrès social et de notre justice : le bouleversant discours de Simone Veil défendant la loi de dépénalisation de l'interruption de grossesse en 1975 devant une opinion hostile, et le vibrant plaidoyer de Robert Badinter en faveur de l'abolition de la peine capitale en 1981, dans un contexte beaucoup plus favorable.

Simone Veil est décédée en 2017, Robert Badinter vient d'avoir 90 ans. Par-delà les clivages et les querelles de partis, par leur immense force de conviction et leur courage politique, ces deux figures ont marqué nos mémoires et fait avancer notre histoire contemporaine.

Dans un environnement sonore off de Jefferson Lembeye constitué d'extraits d'archives et de témoignages de l'époque, les voix de Simone Veil et de Robert Badinter résonnant dans l'hémicycle donnent plus de poids et de vérité à ce moment de théâtre documentaire. À l'écoute de ces textes parlementaires plusieurs décennies après leur vote, les combats de Simone Veil et de Robert Badinter, inscrits dans nos lois, sont plus que jamais d'actualité et d'un étonnant modernisme. Déjà en 1981, Robert Badinter parlait de terrorisme et démontrait de manière implacable comment l'application de la peine de mort ne ferait qu'alimenter un fanatisme aveugle. De même certains pays font marche arrière sur le droit à l'avortement.

PUBLICITÉ

LA DÉPÊCHE DU MIDI
LOT

Veil et Badinter incarnés sur scène

• page 21

Un dialogue théâtral entre Veil et Badinter

Deux mythes de notre histoire contemporaine

Après la pièce de théâtre « Madame Yvonne » qui a remporté un franc succès au foyer rural de Flottes, Avec Pradines donne rendez-vous ce samedi 9 novembre pour une soirée théâtre documentaire, suivi d'un échange. « Veil/Badinter ou de la conviction et du courage en politique » sera interprété par la compagnie lotoise les Voix du caméléon. Les textes de loi de Simone Veil, sur l'interruption volontaire de grossesse le 17 janvier 1975, et de Robert Badinter, sur l'abolition de la peine de mort le 18 septembre 1981 sont deux textes fondateurs de notre modernité et de notre justice, portés par deux mythes : une femme et un homme politiques de notre histoire contemporaine.

Corinne Mariotto et Christophe Merle prêtent leurs voix à Veil et Badinter./ Photo DDM archives Liliane Haussy

Les Voix du caméléon ont choisi de faire découvrir ou réentendre ces deux discours, ces deux pensées qui portent en elles la modernité et le progrès social. Corinne Mariotto et Christophe Merle incarnent, comme dans un dialogue, les combats de Simone Veil et de Robert Badinter, ces plaidoyers inscrits dans nos lois, dont on ose espérer qu'ils sont acquis… définitivement ?

Ce théâtre documentaire, enrichi par les archives sonores rappelant les préjugés en vigueur à l'époque, s'adresse à tout public à partir de 14 ans.

Après la représentation théâtrale, place à l'échange avec les comédiens, le public et deux avocats invités : Geneviève Lagarde et François Faugère.

La représentation sera donnée samedi 9 novembre à 20 h 30, dans la salle Daniel-Roques à Pradines. Entrée 12 €-10 € adhérents et tarifs réduits. Moins de 18 ans : 5 €. La réservation est vivement conseillée au 07 68 56 08 35.

Signalons que ce spectacle est également programmé à Cahors, mardi 19 mai et aura pour décor le cadre exceptionnel du tribunal de grande instance.

LA DEPECHE DU MIDI

aveyron / decazeville et bassin

CULTURE. Une soirée théâtrale documentaire avec la compagnie La Voix du Caméléon.

Culture - Une soirée théâtrale documentaire avec la compagnie La voix du Caméléon.

Ce jeudi 28 novembre à 20h30, Espace Yves Roques, les médiathèques en fête sur le Bassin, invitaient le public à une soirée théâtrale historique pour les plus jeunes ou à revivre pour les plus âgés.
Ces derniers ont pu revivre les vifs débats échangés à l'assemblée nationale pour l'adoption des lois Veil/Badinter.
Le 17 janvier 1975 la loi portée par Simone Veil, ministre de la Santé, sur la dépénalisation de l'avortement était votée après de longs débats.
Il en était de même le 18 septembre 1981 pour la loi portée par Robert Badinter, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur l'abolition de la peine de mort. Deux excellents comédiens, Corinne Mariotto et Christophe Merle ont fait revivre le combat de ces deux politiques, leurs courageux débats, pour faire voter ces deux lois alors très difficiles à imposer à l'opinion publique mais qui aujourd'hui, non seulement sont entrées pleinement dans nos mœurs mais nous paraissent des plus logiques.
Parmi le public il était réconfortant de remarquer la présence très attentive de jeunes spectateurs.

Extraits de textes

Veil : Pourtant, d'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. En quoi les choses ont-elles donc changé, qui oblige à intervenir ? Pourquoi ne pas maintenir le principe et continuer à ne l'appliquer qu'à titre exceptionnel ? Pourquoi consacrer une pratique délictueuse et, ainsi, risquer de l'encourager ? Pourquoi légiférer et couvrir ainsi le laxisme de notre société, favoriser les égoïsmes individuels au lieu de faire revivre une morale de civisme et de rigueur ? Parce que tout nous montre que la question ne se pose pas en ces termes.

Badinter : C'est de France, c'est de cette enceinte, souvent, que se sont levées les plus grandes voix, celles qui ont résonné le plus haut et le plus loin dans la conscience humaine, celles qui ont soutenu, avec le plus d'éloquence la cause de l'abolition.
Vous avez rappelé Hugo, j'y ajouterai, Camus. Comment, dans cette enceinte, ne pas penser aussi à Gambetta, à Clemenceau et surtout au grand Jaurès dont je rappelle ici les propos : La peine de mort est contraire à ce que l'humanité depuis deux mille ans a pensé de plus haut et rêve de plus noble. Elle est contraire à la fois à l'esprit du christianisme et à l'esprit de la Révolution. Tous se sont levés. Tous ont soutenu la cause de l'abolition. Alors pourquoi le silence a-t-il persisté et pourquoi n'avons-nous pas aboli?

Veil : Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue.
Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame.

C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme.

Parmi ceux qui combattent aujourd'hui une éventuelle modification de la loi répressive, combien sont-ils, ceux, qui au-delà de ce qu'ils jugent comme une faute, ont su manifester aux jeunes mères célibataires la compréhension et l'appui moral dont elles avaient grand besoin ?

Badinter : Je sais qu'aujourd'hui certains voient dans la peine de mort une sorte de recours ultime, une forme de défense extrême de la démocratie contre la menace grave que constitue le terrorisme.
Cet argument procède d'une méconnaissance complète de la réalité.
En effet, l'Histoire montre que s'il est un type de crime qui n'a jamais reculé devant la menace de mort, c'est le crime politique.
Et, plus spécifiquement, s'il est un type de femme ou d'homme que la menace de la mort ne saurait faire reculer, c'est bien le terroriste.
D'abord, parce qu'il l'affronte au cours de l'action violente ; ensuite parce qu'au fond de lui, il éprouve cette trouble fascination de la violence et de la mort, celle qu'on donne, mais aussi celle qu'on reçoit.
Le terrorisme qui, pour moi, est un crime majeur contre la démocratie a pour cri de ralliement, quelle que soit l'idéologie qui l'anime, le terrible cri des fascistes de la guerre d'Espagne: «Viva la muerte!». Alors, croire qu'on l'arrêtera avec la mort, c'est illusion.
Allons plus loin. Si, dans les démocraties voisines, pourtant en proie au terrorisme, on se refuse à rétablir la peine de mort, c'est, bien sûr, par exigence morale, mais aussi par raison politique.
Vous savez en effet, qu'aux yeux de certains et surtout des jeunes, l'exécution du terroriste le transcende, le dépouille de ce qu'a été la réalité criminelle de ses actions, en fait une sorte de héros qui aurait été jusqu'au bout de sa course, qui, s'étant engagé au service d'une cause, aussi odieuse soit-elle, l'aurait servie jusqu'à la mort.
Dès lors, apparaît le risque considérable, de voir se lever dans l'ombre, pour un terroriste exécuté, vingt jeunes gens égarés. Ainsi, loin de le combattre, la peine de mort nourrirait le terrorisme.

Plan d'implantation.VEIL/BADINTER
Cie Voix du Caméléon

Temps de montage 2h (sans installation des chaises)

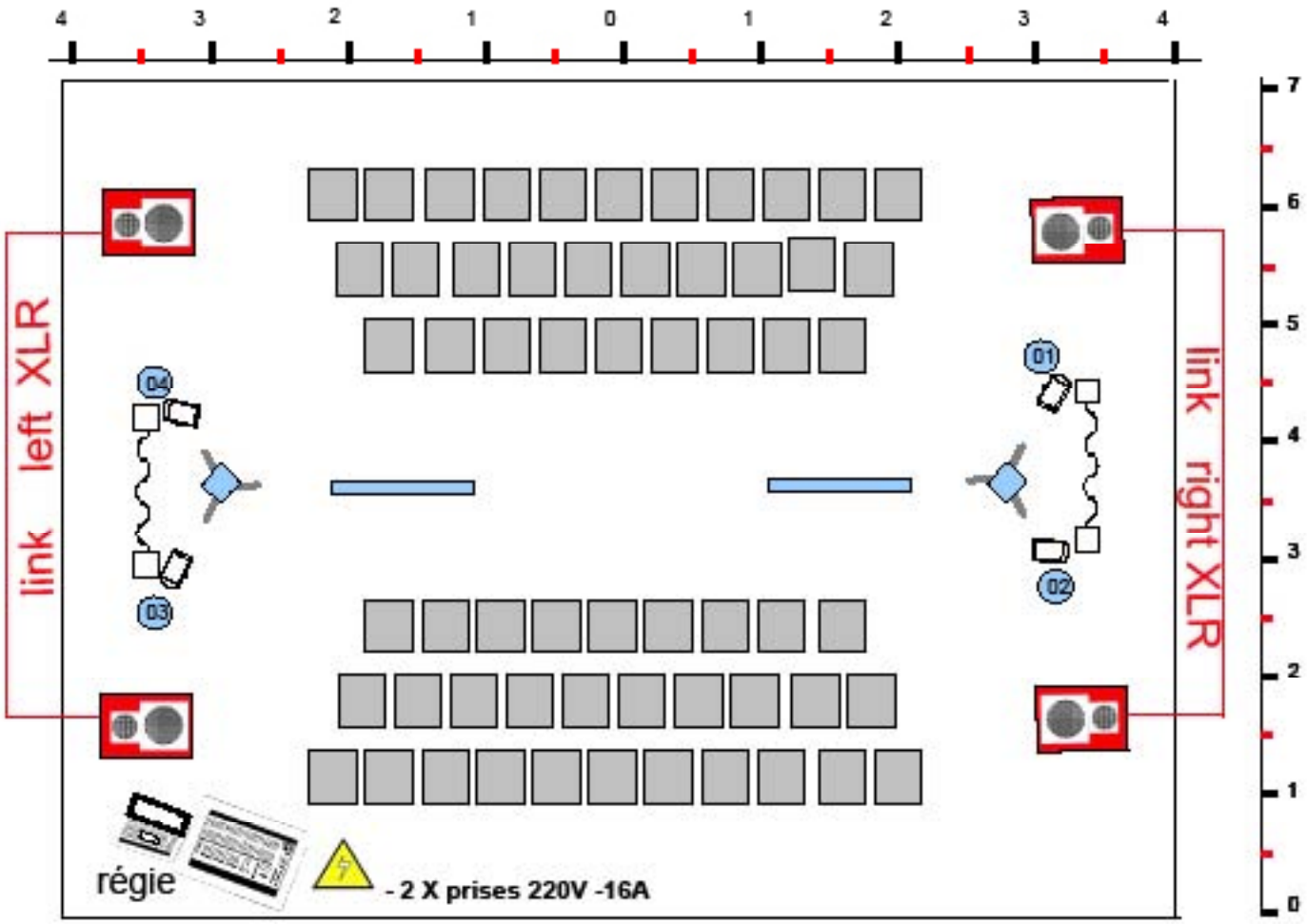

à fournir

une petite table pour la régie

à fournir (facultatif)

- 2 X enceintes + câbles
- 2 X pieds pour enceinte
- 8 X praticables (type SAMIA) pour gradinage éventuel

Légende

on fournit

- 2 X pupitres
- 2 X fond noir (pendrillon)
- 2 X rampes néon (fluo) au sol
- 2 X enceintes (XLR in /out)
- 4 x pc 650w + crochets
- 1 x table mixage son
- 1 X ordi (contrôle lumière+ son)

contact technique : Elie 06.11.99.40.17

Prix du spectacle :

1200 euros TTC.

Ce spectacle bénéficie de l'aide à la diffusion de proximité de la Région Occitanie (jusqu'à 50% du prix de cession) pour les communes de moins de 15 000 habitants.

Défraiement :

Hébergement et repas :
Trois ou quatre personnes en tournée (deux comédiens, un régisseur, une chargée de diffusion). Hébergement sur la base de 3 ou 4 chambres simples et repas au tarif en vigueur.

Transport : 1 ou 2 véhicules

0,40 euros / KM au départ de Promilhanes - Lot - 46260

Représentation possible en extérieur dans certaines conditions

Contact artistique

Christophe Merle
06 11 91 85 91
tofcameleon@hotmail.com

Contact diffusion

Rachida Amaouche
06 86 89 58 74
r.amaouche@wanadoo.fr

Cyril Nandy
06.12.25.16.94
dounyadecouvertes@gmail.com

www.lesvoixducameleon.fr

Les Voix du Caméléon - Lacabru - 46260 PROMILHANES
Licences entrepreneur du spectacle 2-1045774 et 3-1045775